ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Antilles-Guyane : enseignement maternel et primaire

Question écrite n° 49862

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur le deroulement des concours de recrutement des professeurs des ecoles en Guadeloupe, Martinique et Guyane. La mise en place de trois academies, donc de 3 rectorats dans ces trois departements entraine, en application de la loi d'orientation sur l'education du 10 juillet 1989, la creation de 3 IUFM. Or le concours de recrutement des professeurs des ecoles pour la session 1997 est demeure interdepartemental. Il lui demande par consequent, s'il entend prendre les mesures afin qu'un concours distinct soit organise dans chaque academie et qu'un IUFM de plein pouvoir soit cree dans chaque departement.

Données clés

Auteur : M. Moutoussamy Ernest
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49862
Rubrique : Dom
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1476